



Fond de garantie des victimes

Par **René01**, le **12/07/2023** à **17:42**

Bonjour,

Il y a deux ans j'ai pris part a une altercation alors que j'étais en vacances en famille, et j'ai vu un individu bousculer une femme. Je suis intervenu et j'ai frappé l'homme qui avait bousculé la femme. C'était un policier en civil en vacances.

J'ai été condamné pour l'avoir frappé, j'ai reçu un premier courrier avec visiblement des frais administratifs a payer, avec une remise si paiement immédiat, j'ai réglé et depuis deux ans plus rien.

Aujourd'hui je reçois un courrier du fond d'indemnisation des victimes des 1300€ d'amende avec 300€ de plus value, alors que je n'ai reçu aucun autre courrier concernant les sommes à payer.

Je les ai appelé et ils me disent que ce n'est pas leur problème et que c'était à mon avocate de me dire les sommes.

Est ce le cas, ce n'était pas au tribunal de m'envoyer le courrier, comme le premier avec les frais administratifs?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **12/07/2023** à **18:35**

Bienvenue

Reciontactez votre avocat. De toute façon l'affaire a été jugée, la victime indemnisée par le fonds de garantie. Vous devrez payer tôt ou tard et le plus tôt sera le mieux financièrement.

Par **René01**, le **12/07/2023** à **18:56**

Merci pour votre retour, je ne parviens pas a joindre mon avocate, le soucis n'est pas de

payer l'amende, mais de prendre une plus value alors que je n'ai eu aucun document sur le montant a payer et à qui régler.

Par **Zénas Nomikos**, le **13/07/2023** à **15:54**

Bonjour,

je pense au greffe, ils pourraient peut-être vous renseigner.